

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE MILITAIRE



V8 18/07/2024 – Mises à jour :

- **2.2.1 ACCES**
- **3.2.1 CERCLE → badge JOP24 uniquement pour la Rotonde le midi**
- **3.2.6 BBQ**
- **3.4.5 Information blanchisserie**

V7 04/07/2024 – Mises à jour :

- 3.4.2 Demande de réservation : Restauration
- 3.4.3 Colis : Exportation via la PFIA
- 3.6 Divers : Boutique espace ATLAS

18 JUILLET 2024

MINISTÈRE DES ARMÉES
GSBdD-IDF Pôle PEM, Bât.38

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1 ^{ERE} PARTIE : LA PRESENTATION DU SITE | 4 |
| 1.1 BIENVENUE – AVANT-PROPOS..... | 4 |
| 1.2 ORGANISATION DE L'ECOLE MILITAIRE | 4 |
| 1.2.2 Commandement du site et service courant..... | 4 |
| 2 ^{EME} PARTIE : REGLEMENT PARTICULIER DU SITE PENDANT LES JOP | 5 |
| 2.1. ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT | 5 |
| 2.1.1 ACCES | 5 |
| 2.1.2 STATIONNEMENT DES VEHICULES | 6 |
| 2.1.3 CIRCULATION..... | 6 |
| 2.2 COMPORTEMENT..... | 7 |
| 2.2.1 PREAMBULE | 7 |
| 2.2.2 TENUE..... | 7 |
| 2.3 Hébergement | 7 |
| 2.4 SANTE ET SECURITE..... | 8 |
| 2.4.1 SOUTIEN MEDICAL | 8 |
| 2.4.2 DEFIBRILLATEURS | 9 |
| 2.4.3 MESURES DE PRÉVENTION..... | 9 |
| 2.4.4 SÉCURITÉ INCENDIE..... | 9 |
| 2.4.5 PUNAISES DE LITS | 10 |
| 2.4.6 DOUCHES..... | 10 |
| 2.5 MUNITIONS ET ARMEMENT | 10 |
| 3 ^{EME} PARTIE - FACILITÉS DISPONIBLES SUR LE SITE | 11 |
| 3.1 ATLAS..... | 11 |
| 3.2 Restauration (horaires d'ouverture) | 11 |
| 3.2.1 CERCLE SELF-MORLAND (BAT 03) | 11 |
| 3.2.2 CAFETERIA (BAT. 43) | 11 |
| 3.2.3 LE BAR SOUS-MARIN (SOUS-SOL BAT. 03) ET LA TERRASSE (BAT. 43)..... | 11 |
| 3.2.4 BRASSERIE GARNIER..... | 11 |
| 3.2.5 ESPACE PAVILLON JOFFRE (BAT. 73) | 11 |
| 3.2.6 BARBECUE (Cour BERTHIER)..... | 12 |
| 3.3 APMS (Activités Physiques Militaires et Sportives)..... | 12 |
| 3.3.1 INSTALLATIONS SPORTIVES EN ACCES LIBRE | 12 |
| 3.3.2 PLANNING SEANCES ENCADREES EN GROUPE..... | 12 |
| 3.3.3 CONTACTS | 12 |
| 3.3.4 DIVERS | 12 |
| 3.4 LES SERVICES DU POLE..... | 12 |
| 3.4.1 LOISIRS INTERNES AU SITE | 12 |

| | |
|---|----|
| 3.4.2 RESERVATIONS DE SALLES DE REUNION, DE RESTAURATION ET D'AMPHITHEATRES | 12 |
| 3.4.3 COURRIER ET VAGUEMESTRE | 13 |
| 3.4.4 SALON DE COIFFURE | 13 |
| 3.4.5 BLANCHISSERIE..... | 13 |
| 3.4.6 MAITRE TAILLEUR (POINT SPEC – ABILIS)..... | 14 |
| 3.4.7 AUMONERIES | 14 |
| 3.5 MARINE LOISIRS | 14 |
| 3.6 DIVERS..... | 14 |
| ANNEXE 1 CONSIGNE DE SECURITE | 15 |
| ANNEXE 2 Connexion au réseau WIFI JOP 2024 | 16 |



1^{ERE} PARTIE : LA PRESENTATION DU SITE

1.1 BIENVENUE – AVANT-PROPOS

Présentant un riche patrimoine culturel et historique en plein cœur de Paris, l'École militaire est à la fois :

- un élément central de formation supérieure, de recherche et de diffusion de la doctrine comme une pièce maîtresse du rayonnement du ministère, avec près de 300 000 visiteurs et 4500 évènements par an ;
- un îlot multi-formations accueillant plus de cinquante organismes du MINARM, des services relevant du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur ainsi que de nombreuses associations ;
- un site indispensable à la résilience des armées et à l'engagement opérationnel des forces sur la plaque parisienne avec le transfert prochain d'unités Sentinelle ;
- Le lieu de résidence de plusieurs très autorités militaires du ministère.

C'est une installation militaire de sensibilité haute (IM-SH) incluant des zones sécurisées à accès réglementé.

Dans cet écosystème complexe et exposé, plus de 600 militaires vont se déployer à l'été 2024 pour contribuer à la sécurisation des JOP24, au sein d'un site marqué par le maintien des activités courantes et de nombreux travaux d'infrastructures.

Ce dossier d'accueil est établi à l'attention des éléments déployés dans le site pendant les JOP24 afin de faciliter leurs conditions de travail et de vie, assurer leur sécurité, fluidifier la cohabitation avec les autres usagers du site, garantir la tranquillité des résidents et des riverains, et préserver l'image des armées.

Je vous souhaite la bienvenue à l'École militaire au sein de cet environnement exceptionnel, en espérant que votre déploiement se déroulera dans des conditions optimales.

Le commissaire en chef de première classe Jérémie GAUCHER
Chef du pôle Paris Ecole Militaire du GSBd IdF
Commandant militaire et chef d'emprise du site

1.2 ORGANISATION DE L'ECOLE MILITAIRE

1.2.2 Commandement du site et service courant

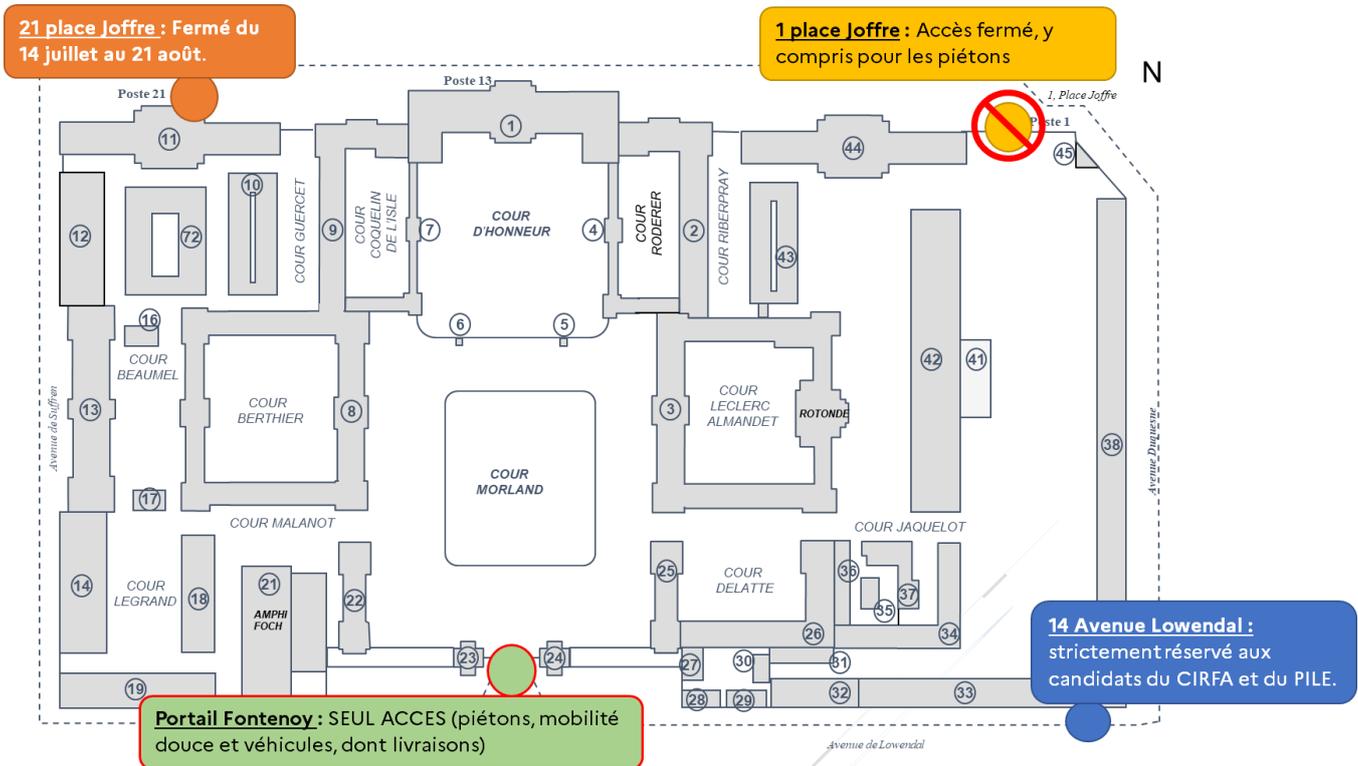
Le personnel déployé dans le cadre des JOP24 reste en permanence sous les ordres de son commandant d'organisme ou de détachement, responsable de la discipline, de l'application des règlements et consignes du chef d'emprise, du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Cas particulier du DSIA : aux ordres du détachement auquel il est rattaché (Exemple pour le SCA : GSBDD IDF / PEM)

Un major de camp assure l'interface entre le chef d'emprise et les éléments stationnés sur site.

DU 27/07 AU 11/08

Les entrées étant restreintes uniquement au portail Fontenoy, il est important de ne pas gêner l'entrée.



2.1.2 STATIONNEMENT DES VEHICULES

Seuls peuvent stationner sur le site les véhicules de service affectés à la Force Sentinelle.

Le personnel arrivant individuellement peut se faire déposer en véhicule mais celui-ci ne peut pas stationner sur place. Les véhicules de la Force doivent se garer de façon à permettre la circulation des poids lourds, les livraisons, l'accès des véhicules de secours dans les allées.

Ils devront être stationnés capot vers les bâtiments afin de ne pas enfumer leurs occupants et ne pas noircir les murs (le site est classé MH)

Le moteur des véhicules doit être coupé à l'arrêt.

2.1.3 CIRCULATION

Le site de l'École militaire est fréquenté par des piétons, des véhicules moteurs, des deux-roues, mais aussi des chevaux. La plus grande prudence est recommandée à chacun afin de garantir la sécurité de tous. La circulation des véhicules est limitée à 20 km/h de jour et 10 km/h de nuit.

Les règles du code de la route s'appliquent à l'intérieur du site. Les chefs d'élément s'informent auprès du major de camp des éventuels règles de restriction de circulation et/ou stationnement, qui peuvent évoluer en fonction de la situation.

La force déployée est hébergée dans les structures modulaires EDA cour Morland et cour Garnier (chambrées de 10 à 20 places). Une partie du personnel JOP24 sera hébergée dans le bâtiment 72, dans des locaux meublés avec du matériel de campagne. Le plan de stationnement est décidé par le CACEM. L'affectation des chambres est faite par le major de camp.

Attention : les chambres des structures modulaires ne sont pas munies de clés.

Le nettoyage des chambres est de la responsabilité des occupants. Le lavage des blocs sanitaires et des parties communes est assuré par un prestataire.

Tout dysfonctionnement, dégradation ou panne doit être porté à la connaissance du major de camp dans les meilleurs délais.

En dehors d'une courte période d'aération des locaux, ne pas laisser les portes des alvéoles ouvertes pendant les grosses chaleurs, afin de préserver l'efficacité de la climatisation automatique.

2.4 SANTE ET SECURITE

2.4.1 SOUTIEN MEDICAL

CMA01 - 2e antenne médicale

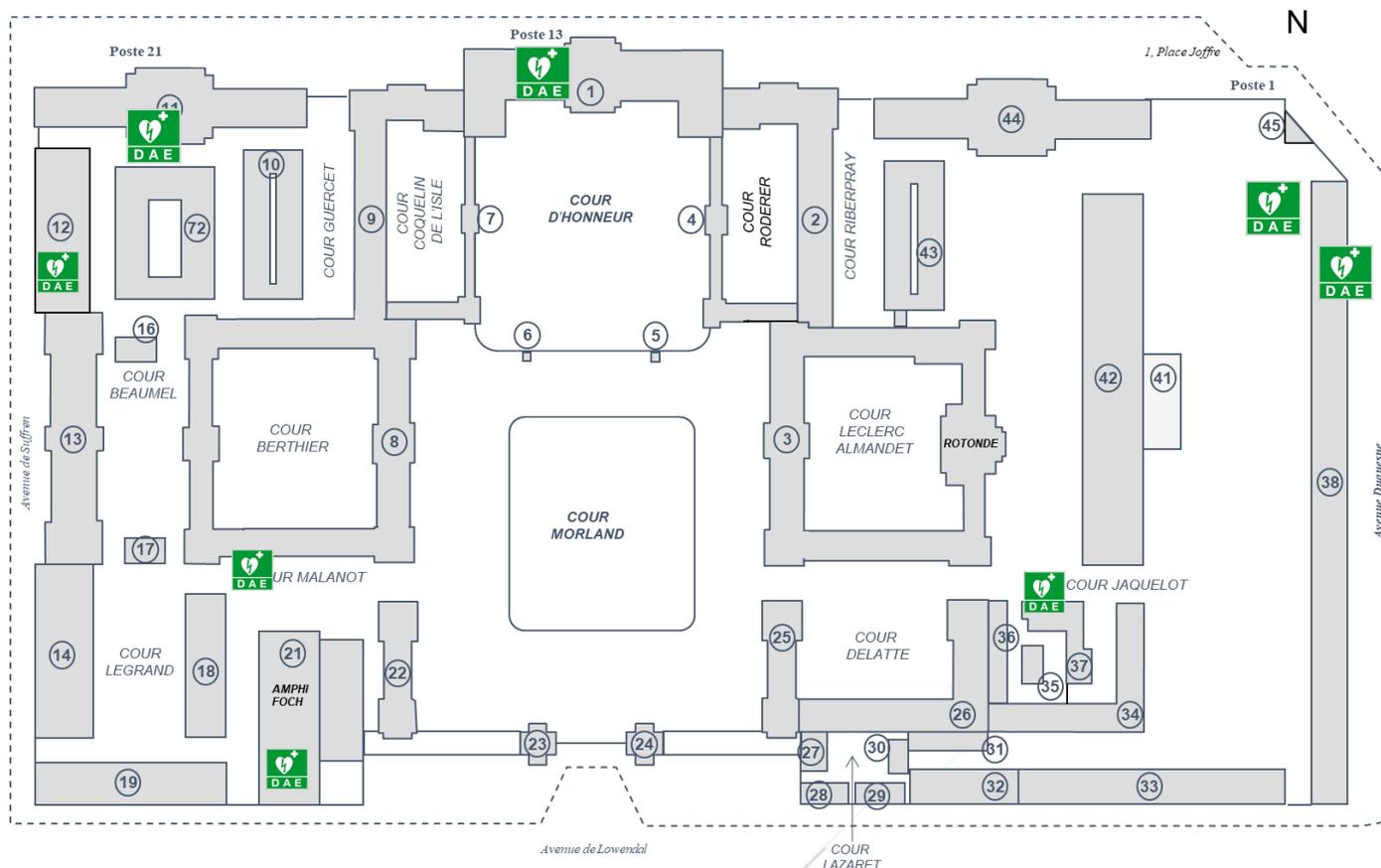
Bât 34

Téléphone : **01 44 42 36 85**

- Du lundi au jeudi: 8h30 - 12h45 ; 13h30 - 17h15
- Vendredi : 8h30 - 12h45 ; 13h30 - 15h15 En cas d'urgence : **01 44 42 50 50** ou **18**

28^{ème} groupe vétérinaire : Bât. 37 – Mail : cma01-gv028.contact.fct@intradef.gouv.fr

2.4.2 DEFIBRILLATEURS



2.4.3 MESURES DE PRÉVENTION

Interdiction :

- D'utilisation d'appareils portatifs à gaz (ex : appareils de cuisson) ;
- De détenir et/ou stocker tout liquide ou solide inflammables ;
- De brancher des multiprises et des rallonges en « cascade » (branchées les unes sur les autres) ;
- De fumer dans l'ensemble des locaux (à sommeil et de travail) et à proximité des groupes électrogènes ;
- D'utiliser des flammes nues (bougies, briquet, allumettes, réchaud, gaz, etc...) dans tous les locaux, chambres et sanitaires ;
- De fumer à l'intérieur et à proximité des bâtiments,
- De jeter des mégots à terre ;
- Dans les lieux de sommeil : **il est interdit de brancher des appareils chauffants (cafetières, bouilloire...), ni de matériel tactique sur les prises.** **Autorisation :**

- Dans les lieux de sommeil : ordinateurs, tablettes, téléphones portables ;
- Pour une utilisation ponctuelle : branchement des fers à repasser. Ces appareils ne doivent pas rester sans surveillance et doivent être débranchés après utilisation.

2.4.4 SÉCURITÉ INCENDIE

Le bureau prévention du pôle PEM fournira au major de camp un mémento incendie relatif à la sécurité incendie sur le site, à l'instruction incendie à mettre en place au sein des unités et aux exercices d'évacuation à réaliser.

2.4.5 PUNAISES DE LITS

En cas de présence de punaises de lits, outre l'application des mesures correctives en vigueur, un KC20 réfrigéré est positionné en cour Morland pour entreposer les matelas infestés.

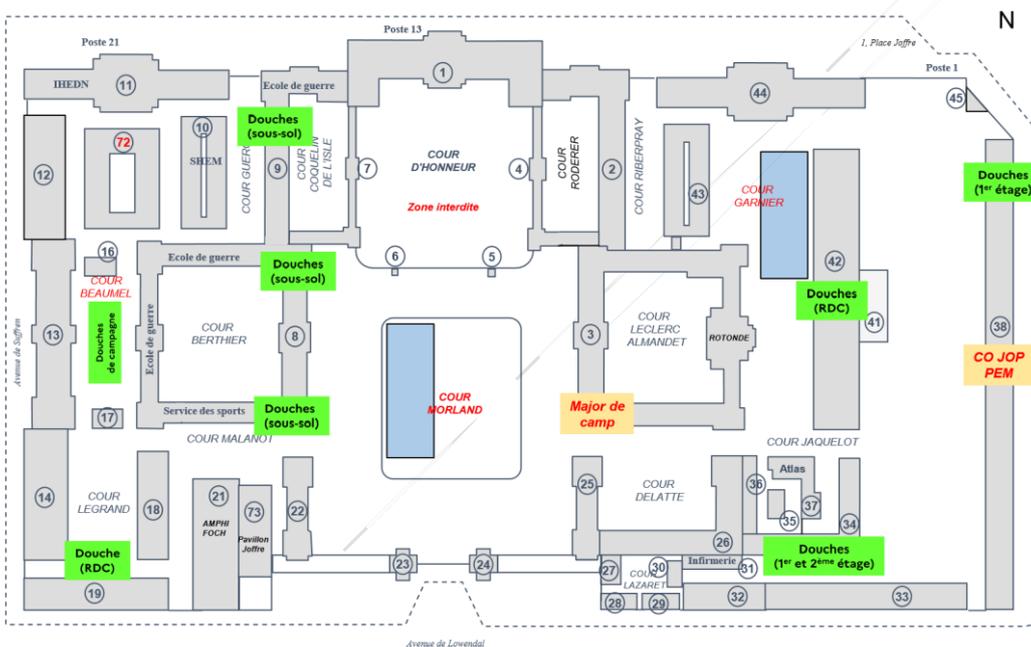
Attention : Sur chaque lit picot des deux structures tentes, ont été placés des pièges de punaises de lit qu'il ne faut pas retirer. Il est situé sous le lit picot avec un adhésif (sur la partie métallique).



2.4.6 DOUCHES

Si un dysfonctionnement est constaté au niveau des douches, contacter Monsieur PICOT : 07 85 89 06 41

En cas d'interdiction suite à des mesures sanitaires, des douches du bât. 72, structure Morland et Garnier, voici les autres douches accessibles :



2.5 MUNITIONS ET ARMEMENT

Armement, munitions, matériel sensible sont placés sous la responsabilité de chaque commandement de détachement. Le GSBdD-IDF PEM ne prend pas d'arme ni de munition en dépôt.

Des KC20 pourront être mis à disposition pour stockage des armements des unités. L'activation et la protection ZMST est à charge de l'unité.

3^{EME} PARTIE - FACILITÉS DISPONIBLES SUR LE SITE

3.1 ATLAS

Bâtiment 37

Horaire du lundi au jeudi: 8h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 13h30

3.2 Restauration (horaires d'ouverture)

En dehors de la restauration régaliennne, pour toute demande de réservation de salle, se référer au service évènementiel du pôle. (Section 3.4.2).

Pour les compléments alimentaires, les demandes seront centralisées par le major de camp puis seront transmis au commandement pour validation. Après validation, le major de camp enverra les FAP au cercle.

3.2.1 CERCLE SELF-MORLAND (BAT 03)

Pointage à l'entrée (présentation du badge JOP 2024)

Petit déjeuner

- Du lundi au dimanche : salle MORLAND, 05h00 – 08h30

Déjeuner

- Du lundi au vendredi : salle ROTONDE, 11h00 – 14h30. **Attention : le badge JOP24 ne donne accès qu'à la Rotonde le midi**
- Samedi et dimanche : salle MORLAND, 11h00 – 14h30

Dîner

- Du lundi au dimanche : salle MORLAND, 18h30 – 21h00

3.2.2 CAFETERIA (BAT. 43)

- **Petit déjeuner et déjeuner** du lundi au dimanche : 07h30 - 14h30

➔ Paiement en carte bleue ou espèces

3.2.3 LE BAR SOUS-MARIN (SOUS-SOL BAT. 03) ET LA TERRASSE (BAT. 43)

Déjeuner

- Du lundi au vendredi : 11h00 - 14h30
- Samedi et dimanche : un seul des deux bars ouverts selon la météo

Soir

- Du lundi au dimanche : un seul des deux ouverts selon la météo, de 18h00 à 22h00

➔ **Paiement en carte bleue ou espèces**

Compte-tenu de la proximité des résidents, il est demandé aux clients de réduire le volume sonore dès 22h00

3.2.4 BRASSERIE GARNIER

Déjeuner

- De 11h00 - 14h30 sur réservation

➔ **Paiement en carte bleue ou espèces**

3.2.5 ESPACE PAVILLON JOFFRE (BAT. 73)

Réservé au COIA à **partir du 1^{er} Juillet (à confirmer)**

Ouvert du lundi au dimanche de 10h00 à 22h00

3.2.6 BARBECUE (Cour BERTHIER)

Une note de service (N° 278/GSBDD IDF/PEM/PREV/NB DU 10/07/2024) précise les modalités de réservation et d'utilisation des barbecues.

Réservation de la prestation avec préavis de 4 jours auprès du service événementiel et le major de camp.

Produire une note de service avec les modalités d'organisation de l'activité (l'effectif, la date et l'heure...)

A : gsbddidf-pole-pem.resp-pole-evenement.fct@intradef.gouv.fr

CC : jean-daniel.salles@intradef.gouv.fr

3.3 APMS (Activités Physiques Militaires et Sportives)

3.3.1 INSTALLATIONS SPORTIVES EN ACCES LIBRE

Bâtiment 8

6h00 à 22h00, 7j/7

Salles musculation / Cardio

2 PPO BOX : Cour Morland

La musique en haut-parleur n'est pas autorisée.

3.3.2 PLANNING SEANCES ENCADREES EN GROUPE

Sur site :

- Cross Fit / Entraînement fractionné de haute intensité (HIIT) / Biking / Optimisation des ressources des forces armées (ORFA) / Autres
- Organisation de tournois ludo-sportifs **Hors site :**
- Circuits de footing extérieur : quais de Seine, Bois de Boulogne ou Jardin du Luxembourg hors zones d'épreuves
 - Bloc escalade Arkose (14ème arr.)

3.3.3 CONTACTS

Adjudant-Chef Jérôme COUTURIER TEL

: 01 44 42 44 18

MAIL : gsbdd-idf-pole-pem.off-charge-sports.fct@intradef.gouv.fr

3.3.4 DIVERS

Les terrains de tennis ne sont pas accessibles pendant toute la durée des JOP. Les exercices de combat, l'escalade, le rappel sont interdits sur site.

3.4 LES SERVICES DU POLE

3.4.1 LOISIRS INTERNES AU SITE

Le GSBdD-IDF Pôle PEM prévoit plusieurs activités internes pour les loisirs du personnel de la Force JOP en dehors des heures de service.

- Tournois de gaming (2 Playstation 5 avec six jeux)
- Projections de films en amphithéâtre de Bourcet (bât. 8, porte en face du bât. 18)
- Retransmission des épreuves olympiques

3.4.2 RESERVATIONS DE SALLES DE REUNION, DE RESTAURATION ET D'AMPHITHEATRES

Pour toute demande de réservation, s'adresser aux adresses fonctionnelles suivantes :

VERSION DU 18/07/2024

Restauration (BBQ inclus) : gsbdd-idf-pole-pem.resp-pole-evenement.fct@intradef.gouv.fr
Salle de réunion / amphi : gsbdd-idf-pole-pem-planif-evenement.contact.fct@intradef.gouv.fr
1 semaine de préavis

3.4.3 COURRIER ET VAGUEMESTRE

Bâtiment 34 Adresse

postale :

École militaire - JOP24 – Case 44 – [préciser l'UNITE] - 1 place Joffre – Case 56 – 75700 PARIS SP 07

Lundi au jeudi : 9h30 – 12h00 et 12h45 – 15h00

Vendredi : 9h30 – 12h00 et 12h45 - 14H30 Livraison
de vente en ligne interdite.

Le bureau courrier n'affranchit pas le courrier privé.

Les colis de service volumineux pourront partir via la PFIA (Plate-Forme Inter-Armée).

Pour apporter un colis à faire partir par la PFIA, le PURE a besoin des informations suivantes :

- Un code GLN de l'adresse militaire
- Un contact (Grade, NOM, et Prénom)
- Du contenant exact à l'intérieur du colis
- D'une adresse mail pour prévenir du départ de PEM du colis avec un n° de suivi SSCC communiqué pour suivre l'acheminement au besoin

Attention, seulement 2 passages sont prévus par semaine (Lundi et Mercredi).

3.4.4 SALON DE COIFFURE

Bâtiment 34

Fermeture du 1er au 5 juillet et du 15 au 27 août.

Fermeture hebdomadaire le vendredi.

Sur prise de rendez-vous au **01 44 42 38 35**. Entre 15 jours et 3 semaines de délai selon l'affluence.

Horaires : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00.

Tarifs : Homme : 7 € / Femme : shampoing brushing : 13 € et shampoing coupe brushing : 16 €

3.4.5 BLANCHISSERIE

Il est interdit de faire sécher du linge à l'extérieur des bâtiments.

Hors site, plusieurs laveries sont disponibles dans les environs de l'École militaire

Société prestataire

Un filet numéroté sera distribué à l'arrivée sur site dans les meilleurs délais

Quantité : 1 filet de 5 kg / personne, deux fois par semaine

- **Dépôt du linge mardi et mercredi entre 7h et 10h → récupération le lundi suivant**
- **Dépôt du linge du vendredi au dimanche entre 7h et 10h → récupération le jeudi suivant**

Libre-Service

2 KC20 en cour Morland de 6 machines à laver et 6 sèche-linges par container

Pour les machines à laver : la lessive est incluse.

Ne pas programmer de départ différé des machines.

Pour les sèches linges : bien respecter le poids du linge. Ne pas encombrer les machines sinon le séchage ne fonctionne pas. Penser à bien nettoyer les filtres du sèche-linge avant et après utilisation.

3.4.6 MAITRE TAILLEUR (POINT SPEC – ABILIS)

Bâtiment 32

Fermeture du 29 juillet au 12 août ;

Horaire du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00 ;

Horaire du vendredi : 8h00 - 12h00 ;

N° de tel. : **07 86 22 82 90**

3.4.7 AUMONERIES

| | |
|--|---|
| Aumônerie du culte catholique 0144 42 37 15 / 06 80 59 39 62 Bureau : bâtiment 01 (à côté de la chapelle) | Aumônerie du culte israélite 06 11 30 53 61 Bureau : bâtiment 34 — étage 1 (face à l'entrée du pôle ATLAS) |
| Aumônerie du culte protestant 01 44 42 56 67 / 06 17 99 67 22 Bureau : bâtiment 07 pièce 2 à proximité de l'amphithéâtre des Vallières | Aumônerie du culte musulman 06 14 50 11 12 Bureau : bâtiment 34 – Porte C, étage 1 |

3.5 MARINE LOISIRS

Service de billetterie ouvert à tout le personnel ressortissant du MINARM.

Bâtiment 11 Porte A (COMAR)

Adresse contact : infoloisirs.cmp@gmail.com

Tel agence : 01 44 42 30 49

Horaires d'ouverture :

- Jusqu'au 19 juillet 2024 :
 - Du mardi au jeudi : 9h-13h et 15h-17h
 - Le vendredi : 9h-11h

- A partir du 23 juillet jusqu'au 23 août 2024 :
 - Du mardi au jeudi 10h-13h et 15h-17h
 - Le vendredi : 10h-13h

- A partir du 27 août jusqu'au 13 septembre 2024 : Du mardi au jeudi : 10h-13h

3.6 DIVERS

CONSOMMATION D'EAU :

- L'eau des robinets du site est potable (Eau de Paris) sauf pour les structures modulaires
- Des bouteilles d'eau en libre-service au pied du bâtiment 03 (cour Garnier) et 25 (cour Morland)

Il n'y a pas de foyer sur le site de l'Ecole militaire, mais l'espace ATLAS comporte une boutique (1^{ère} partie en vitrine à la sortie du cercle Morland).

A proximité du site, nombreux commerces ouverts en heures tardives.

Consignes de sécurité

Accident



PREVEZ LES SECOURS
En téléphonant au

Incendie



DECLENCHEZ L'ALARME
En utilisant les cornes de brumes



ATTAQUEZ LE FEU
sans prendre de risque



EN CAS DE FUMEE,
BAISSEZ VOUS
L'air frais est près du sol

Evacuation



A L'AUDITION DU SIGNAL
SONORE
OU sur ordre du personnel



EVACUEZ CALMEMENT LE
NIVEAU
En utilisant les issues les plus
proches



FERMEZ PORTES ET FENETRES
Et vérifier que personne ne reste
dans les locaux



REJOINGNEZ LE POINT DE
RASSEMBLEMENT :



INTERDIT
DE FUMER
ET DE VAPOTER

Vous trouverez à l'extérieur des
emplacements réservés aux fumeurs (A plus
de 10m des tentes)



L'utilisation de **TOUT** appareil
à résistance
est strictement interdit



L'utilisation de réchaud
de tous type
est strictement interdit



La recharge des trottinettes,
vélo électriques...
est interdite dans les dortoirs

Les portes ne doivent **JAMAIS** être
verrouillées

Les dortoirs sont strictement réservés à
l'hébergement

Les seules multiprises autorisées sont
celles fournies

En cas d'anomalie prévenir:

- Votre ADU
- Le major de camp

ANNEXE 2 Connexion au réseau WIFI JOP 2024

| | | |
|---|--------------------------------|---------------|
|  [ROUTEURS 4G/5G – JOP2024]  | Connexion WIFI JOP 2024 | WIFI JOP 2024 |
| | | V1.0 |
| | | 13/06/2024 |
| | | |

1/ Activer le réseau WIFI : depuis le téléphone mobile dans réglage Tous les réseaux sans fil à portée de votre téléphone seront répertoriés. Choisissez le réseau auquel vous voulez vous connecter (Voir ci-dessous)

2/ Sélectionner le réseau WIFI : WIFIJOP2024-X

Exemple : WIFIJOP2024-1

Chaque routeur WIFI est suivi d'un numéro
Sélectionner le routeur WIFI qui a la plus forte connexion Exemple ci-dessous :



Une fois le réseau WIFI sélectionné, entrez le mot de passe (Voir ci-dessous)

3/ Renseigner le mot de passe WIFI : Bytel@2024

Une fois le mot de passe renseigné, sélectionner « Se connecter »

Votre téléphone est à présent connecté au réseau WIFI